

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24/08/05

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER-CLERC Maurice, GROSSIORD Suzanne, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GINDRE Nicolas GAGLIARDINI Joëlle SCHMIDT Francesca JOUFFROY Catherine
Secrétaire de séance	NEMBRINI Nathalie

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/06/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

I. SIGNATURE CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LA RUCHE »

M. le Maire rappelle que dorénavant l'association Familles Rurales « La ruche » gèrera la crèche, le CLSH (centre de loisir sans hébergement) et la cantine scolaire. Ce fonctionnement sera opérationnel dès la rentrée scolaire 2005 à la condition qu'il y ait mise à disposition de la voiture communale pour récupérer les repas au village de Lamoura.

Par ailleurs l'usage des locaux de l'école jusque fin 2005 doit faire l'objet d'une convention tripartite entre ladite association, l'école et la commune.

Les emplois contractuels ne seront pas renouvelés par la commune. Des embauches ont par ailleurs été faites par l'association « La Ruche ». Mme Aline Legrand et Mme Cathy Bernard sont recrutées sur des postes à temps partiel.

II. DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE LOTISSEMENT LES CURTILLETTS

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mme COURTOUT Céline et M. CLEMENT Didier en date du 17 août 2005 souhaitant la parcelle n° 1 du lotissement « Les Curtilletts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

III. MANDATS DE VENTE AGENCE POUR LOTISSEMENT LES CURTILLET

M. le Maire fait part des propositions des agences immobilières « Fédéral Immobilier » et « Eurimmo » souhaitant posséder un mandat de vente sans exclusivité pour le lotissement Les Curtillet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les mandats de vente et toutes pièces s'y rattachant.

IV. RAPPORT ANNUEL DU SICTOM ET DU SYDOM

M. le Maire donne lecture du rapport annuel 2004 du SICTOM sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers. Au cours de cet exercice, 15 197.85 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur les 67 communes gérées par le SICTOM.

Le prix de revient de la collecte est de 27.79€ par habitant alors que celui du traitement s'élève à 22.95 € par habitants.

Si l'on ajoute le coût des déchetteries (12.81€/hab) et le coût de la compostière (1.52€/hab), le coût total par habitant en 2004 s'élève à 65.07€ contre 60.75€ en 2003.

Il est par ailleurs fait part du rapport annuel 2004 du SYDOM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité prend acte de ces rapports.

M. Le Maire rappelle qu'il est possible de prendre connaissance de ces rapports en Mairie.

V. RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

M. le Maire présente le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

Les volumes prélevés sont de 940 930 m³ en 2004. Le tarif au 1^{er} janvier 2004 est 1.749€/m³.

L'indice linéaire de perte 3.23 m »/km/jour.

Les analyses montre une très bonne qualité bactériologique avec absence de présence de pesticides.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce rapport

VI. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER DE MME BRIGITTE NICOLLET

M. le Maire fait part du courrier de démission de Mme Brigitte Nicollet en date du 29/07/05 de son poste d'agent d'entretien sur la cantine scolaire. Démission prenant effet le 01 septembre 2005.

Le Conseil prends acte de cette démission.

2) COURRIER DE SFR

M. le Maire donne lecture du courrier de SFR en date du 22 juillet informant de son renoncement au projet d'antenne- relais à la combe Richet, suite aux remous occasionnés par ce dossier. Le Conseil Municipal prend note de cette décision et ne souhaite rouvrir pas ce dossier dans l'immédiat.

3) DEMANDES DE LOGEMENTS

M. le Maire donne lecture du courrier de M. GIAY Cyrille intéressé par la location d'un appartement au dessus de la boulangerie, ainsi que celui de M. GRANDJEAN Thomas, actuel locataire du studio souhaitant devenir locataire du F1.

Après étude de ces demandes le Conseil Municipal propose que le F1 soit loué à M. GRANDJEAN Thomas et le studio à M. GIAY Cyrille.

4) DEMANDE D'INFORMATIONS DE Mme et M. GAUTHIER-CLERC Maurice

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme et M. GAUTHIER-CLERC Maurice sollicitant des informations concernant le coût de la redevance des ordures ménagères.

M. le Maire propose d'étudier ce courrier avec la Communauté de Communes.

5) COURRIER DE M.GENESTE ET MLE MILLET

M. le Maire informe du renoncement d'achat de parcelle au lotissement Les Curtillots de M. GENESTE et Mlle MILLET.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) RENFORCEMENT BT MONTEPILE ET LE COULOU

M. le Maire rappelle que par délibération antérieure le Conseil Municipal a demandé au SIDEC de réaliser les travaux de renforcement BT Montépile et le Coulou.

L'évaluation des travaux soumise par le SIDEC s'élève à 67 670€ dont 12 586.62€ à financer par la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce projet.

2) ETUDES DE DEVIS

a) Considérant le besoin de déplacer un abri bus sur le secteur du Manon, M. le Maire a sollicité un devis auprès de l'entreprise TONNAIRE qui avait réalisée l'installation.

Le montant de ces travaux s'élevant à 1674€, le Conseil Municipal après en avoir discuté ne souhaite pas donner suite à cette proposition qui s'avère trop onéreuse.

b) M. le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la scierie RAFFIN se montant à 1453.94€ incluant la réfection de la toiture des wc près de l'église afin de permettre le gardiennage des objets funéraires lors des reprises d'emplacement.

Après discussion, le Conseil Municipal propose que cette question soit soumise au Conseil Municipal des Molunes en étudiant la solution de participation financière à raison d'un tiers de la somme totale. Il souhaite que la question soit par ailleurs réétudiée compte tenu du coût.

3) GOUDRONNAGE DES VOIES COMMUNALES

Après compte rendu et exposé de M. Freddy Blanc concernant l'entretien des voies communales, il apparaît que la campagne de point à temps n'a pas pu répondre à l'ensemble des besoins. Tenant compte que deux secteurs peuvent faire l'objet de traitement, le Conseil Municipal est favorable à la commande d'un nouveau camion d'émulsion pour un montant de 4486€.

4) POINTS SUR TRAVAUX DURANT L'ETE

M. Patrick Gini retrace les travaux qui ont été effectués par les trois jeunes employés de l'été.

Au niveau de l'école divers travaux d'entretien et d'amélioration ainsi que la réfection complète de la classe de M. Bouton.

Réparation de l'appartement de Mme Banos au dessus de la boulangerie détérioré au moment de la fuite d'eau du toit.

Huisseries extérieures du Cantou repeintes.

Préparation des travaux de goudronnage.

PROJET BOULANGERIE

M .le Maire présente l'esquisse réalisée par M. Bissieux concernant la boulangerie en construction neuve près du garage communal.

MISE EN SERVICE DE L'INTERNET HAUT DEBIT

A compter du 27 septembre, les personnes intéressées par l'ADSL devront prendre contact avec leurs fournisseurs d'accès.

CIMETIERE

Suite aux propositions de la commission finalisée par M. Gauthier-Clerc sur plans, le Conseil Municipal est favorable aux perspectives d'agrandissement de la zone de concession trentenaire et des limites définies par rapport à la zone commune.

Le dossier sera transmis pour décision à la Commune des Molunes.

Les questions d'ossuaires et de caveaux d'attentes devront faire l'objet de nouvelles négociations avec les Molunes.

Séance levée à 23 H 30

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 31/08/2005